

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES - RAPPORT N° 1

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2019

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet la présentation du budget primitif 2019.

Le projet de budget primitif 2019 est fidèle aux orientations budgétaires dont nous avons débattu le 12 octobre dernier. Il s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à 1,384 milliard d'euros contre 1,367 milliard d'euros au BP 2018.

Le budget qui vous est proposé s'inscrit dans la poursuite de la stratégie budgétaire rigoureuse mise en place dès 2009. La gestion saine et efficace de l'argent public demeure en effet notre priorité.

Ce budget primitif pour 2019 est marqué par la baisse de 5% du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

En effet, à l'inverse de la majorité des collectivités qui utilisent le levier fiscal pour financer leurs dépenses, le Département des Alpes-Maritimes fait profiter ses habitants des bénéfices de la rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, cette diminution de la fiscalité directe représente un allègement de 15 M€ pour les contribuables du Département.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, qui n'a jamais été augmenté depuis 2009, passera de 12,42 % à 11,8 %. Ce taux est nettement en-dessous de la moyenne des départements millionnaires (16,42 % en 2018).

Grâce à nos efforts de gestion, **les investissements pourront être maintenus au même niveau qu'en 2018 avec 220 M€.** Ce haut niveau d'investissement permettra de poursuivre nos actions structurantes d'amélioration du cadre de vie afin de soutenir l'emploi local et de confirmer l'exceptionnelle solidarité du Département envers ses communes et structures intercommunales.

Nous poursuivrons également notre trajectoire de désendettement. En effet, avec un emprunt prévisionnel de 50 M€ en 2019, le Département devrait se désendetter d'au moins 16 M€ sur l'exercice. Ainsi, en 5 ans, le désendettement atteindra les 122 M€, soit plus de 13,5 % de l'encours de dette constaté début 2015.

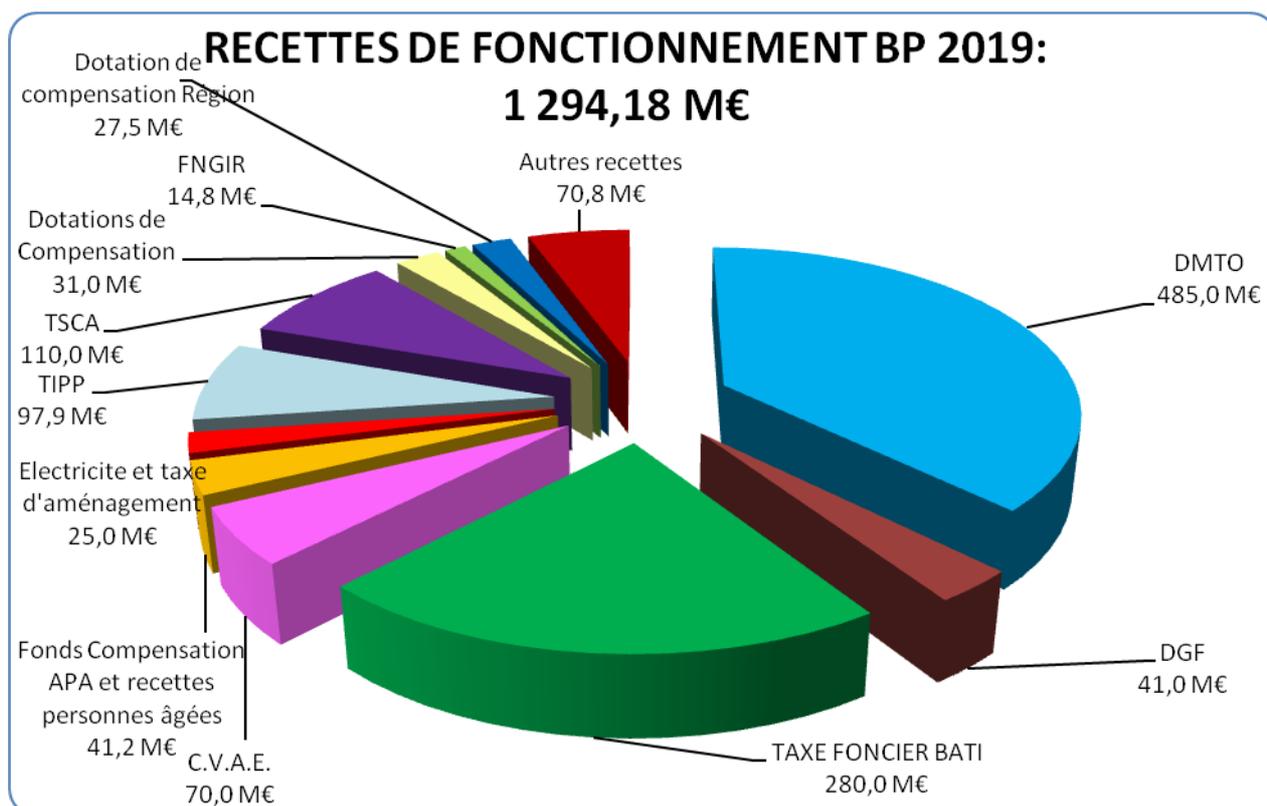
Cette stratégie sera poursuivie dans les années à venir pour dépasser fin 2021 les 150 M€ de désendettement ce qui représente 15 % de réduction du stock de dette par rapport à 2015.

Concernant les dépenses de fonctionnement, leur maîtrise demeure notre priorité car elle est le seul moyen de dégager des marges de manœuvre pour maintenir un haut niveau d'investissement sans utiliser le levier fiscal.

LES RECETTES

Les recettes inscrites en 2019 s'élèvent à 1,384 milliard d'euros dont 1,294 milliard d'euros en fonctionnement et 90 millions d'euros en investissement.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



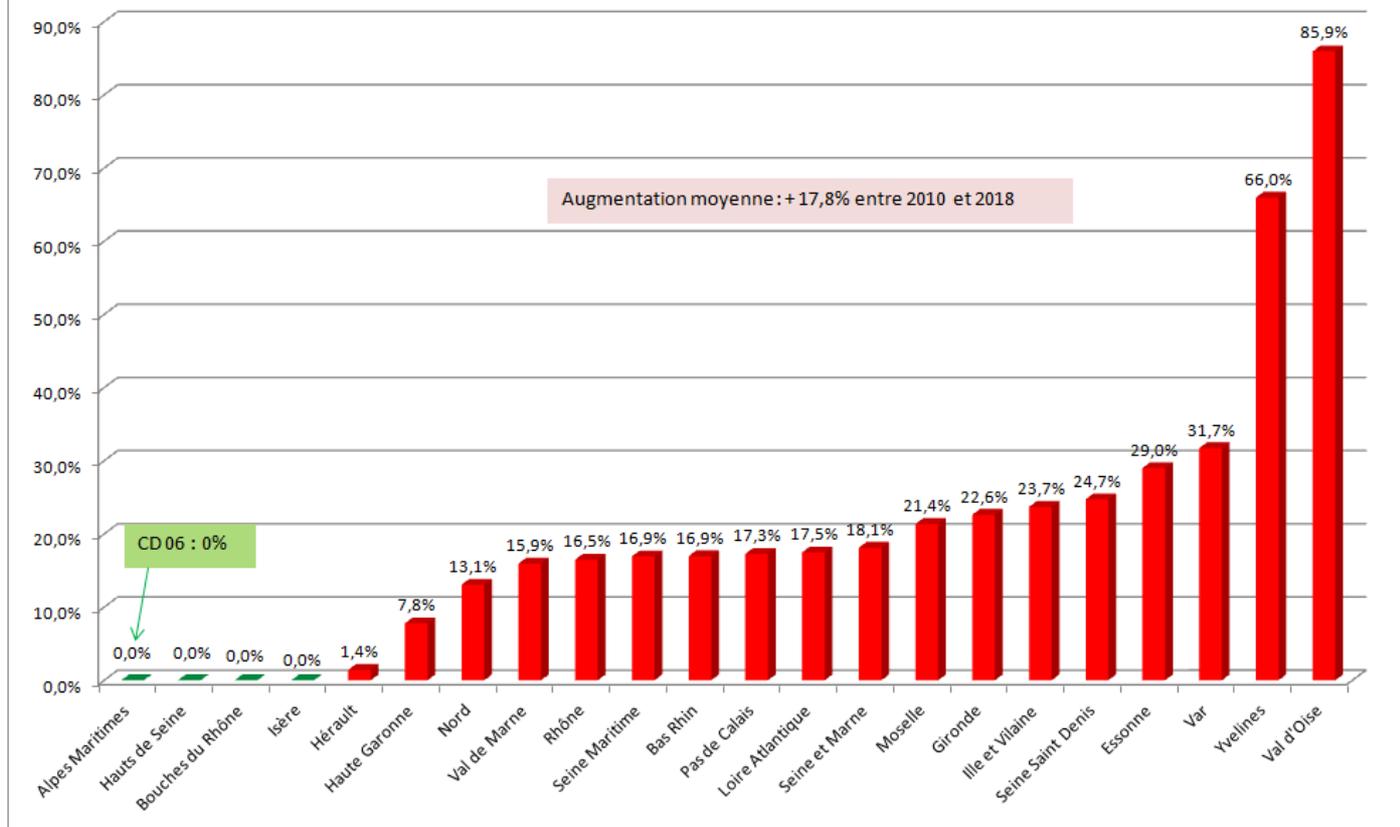
1. La baisse de la fiscalité directe :

Je vous propose de diminuer de 5 % le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en le faisant passer de 12,42 % à 11,80 %. Après neuf années sans augmentation, cet effort pour notre collectivité permettra d'alléger la pression fiscale désormais insupportable qui pèse sur les contribuables des Alpes-Maritimes.

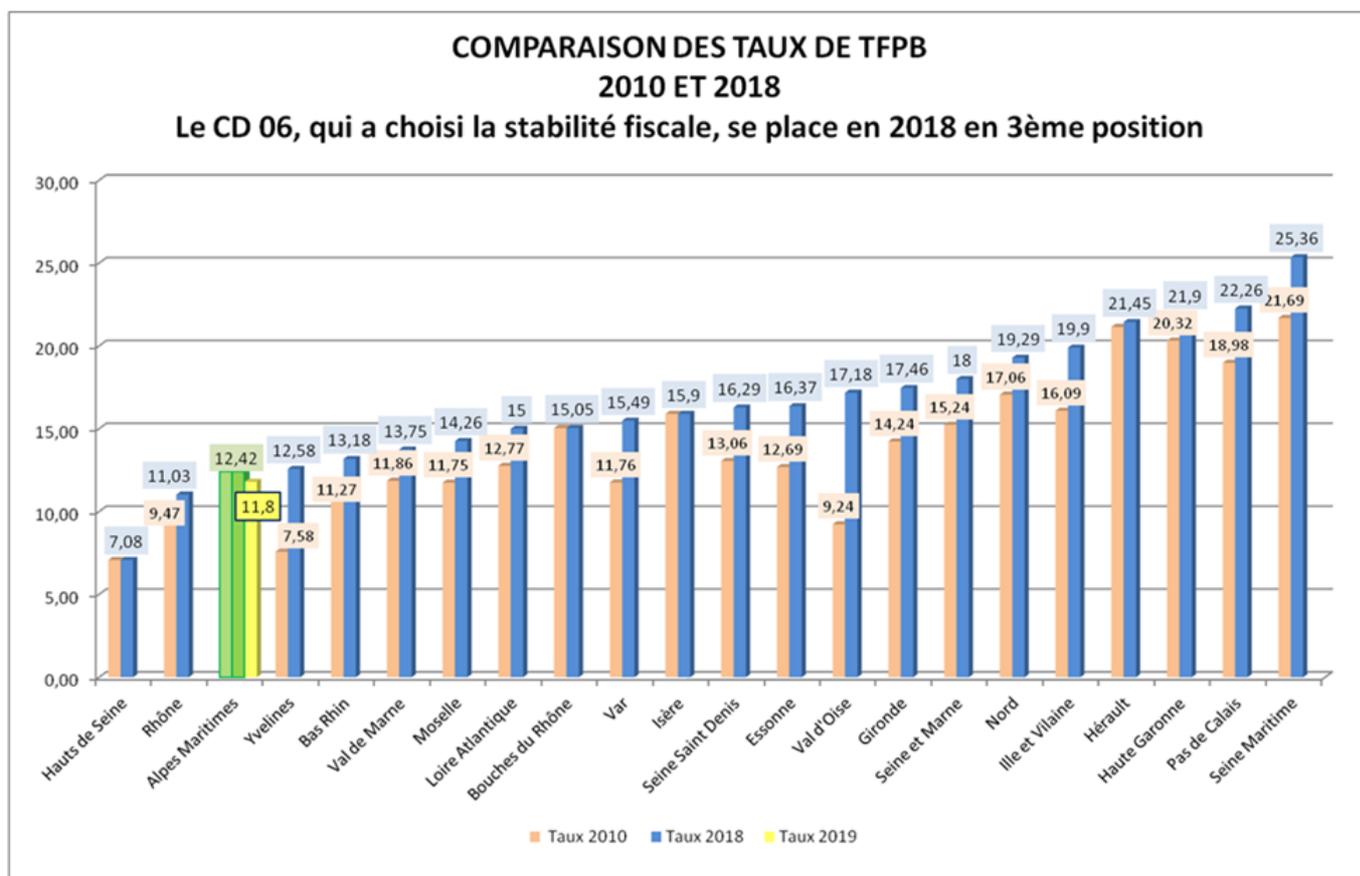
Entre 2010 et 2018 parmi les Départements de même strate de population, **seuls 4 n'ont pas actionné le levier fiscal.**

Sur cette période, **l'augmentation moyenne** du taux de la taxe sur les propriétés bâties s'établit à **17,8 %.**

EVOLUTION DU TAUX DE TFPB ENTRE 2010 ET 2018



Comme le montre le graphique ci-dessous, en 2018, notre Département figure en troisième position des taux les plus bas parmi tous les Départements de même strate démographique. En 2019 le Département sera encore plus compétitif.



2. La poursuite du désengagement de l'État :

L'année 2019 sera marquée, comme les années précédentes, par le très faible niveau des concours financiers de l'État au département. La DGF est stabilisée à son niveau le plus bas à 41 M€, contre 130 M€ en 2013.

À cette recette, s'ajoutent d'autres concours de l'État : les compensations d'exonération de taxes pour 31 M€ (qui est du même niveau qu'en 2018), le fonds de compensation pour l'APA pour 43,3 M€ ainsi que la compensation du handicap pour 9 M€.

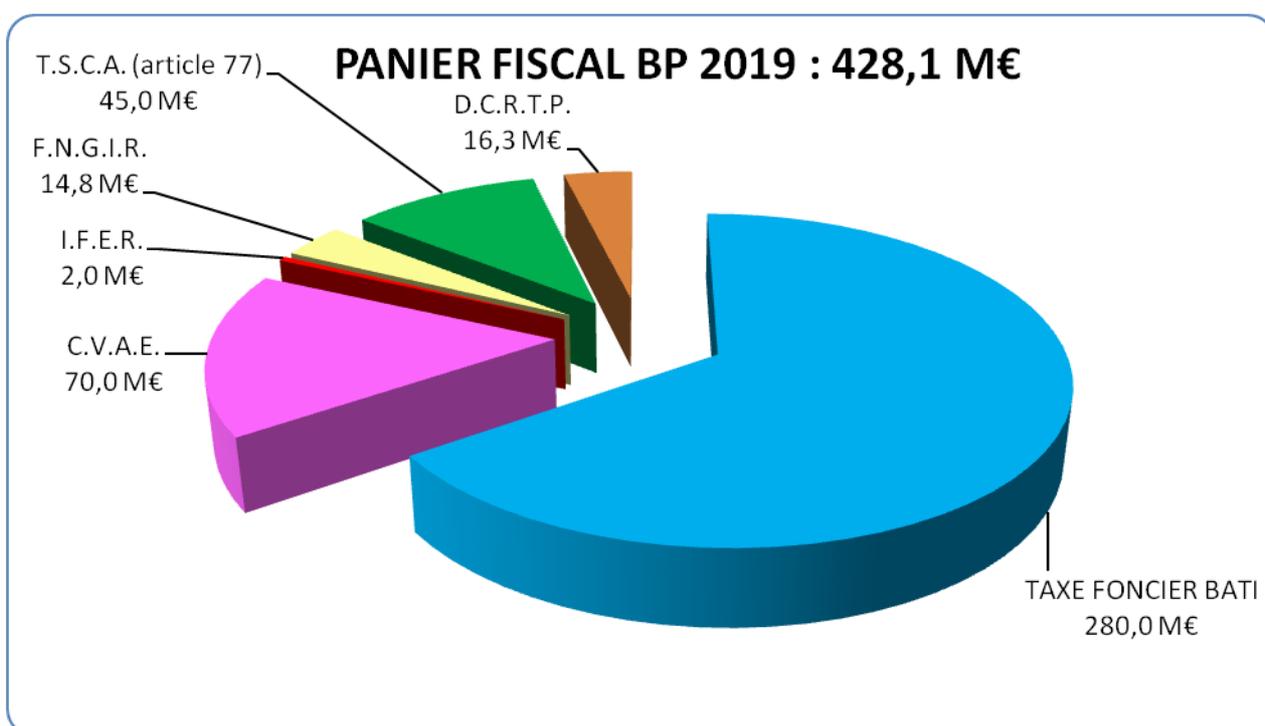
3. Les recettes fiscales et compensations de l'État :

Le Département bénéficie des recettes fiscales suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 280 M€ ;
- 23,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit 70 M€, contre 48,5 % en 2016. En effet, en 2017, 25 points de CVAE auparavant attribués au Département ont été transférés à la Région pour compenser le transfert de la compétence transports. L'écart entre le coût des transports réellement transféré et le montant de la CVAE perçu par la Région fera l'objet d'un versement de la Région au Département d'une compensation financière de 27,53 M€ en 2019 ;

- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 2 M€ ;
- à ces recettes s'ajoutent les compensations, en forte baisse, versées par l'État au titre :
 - de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) : 16,2 M€ ;
 - du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 14,8 M€ ;
 - de la part de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (« TSCA art. 77 ») liée à la réforme fiscale : 45 M€.

Le graphique ci-après présente le panier fiscal du Département au BP 2019. Il s'élève à 428,1 M€ contre 436,1 M€ au BP 2018.



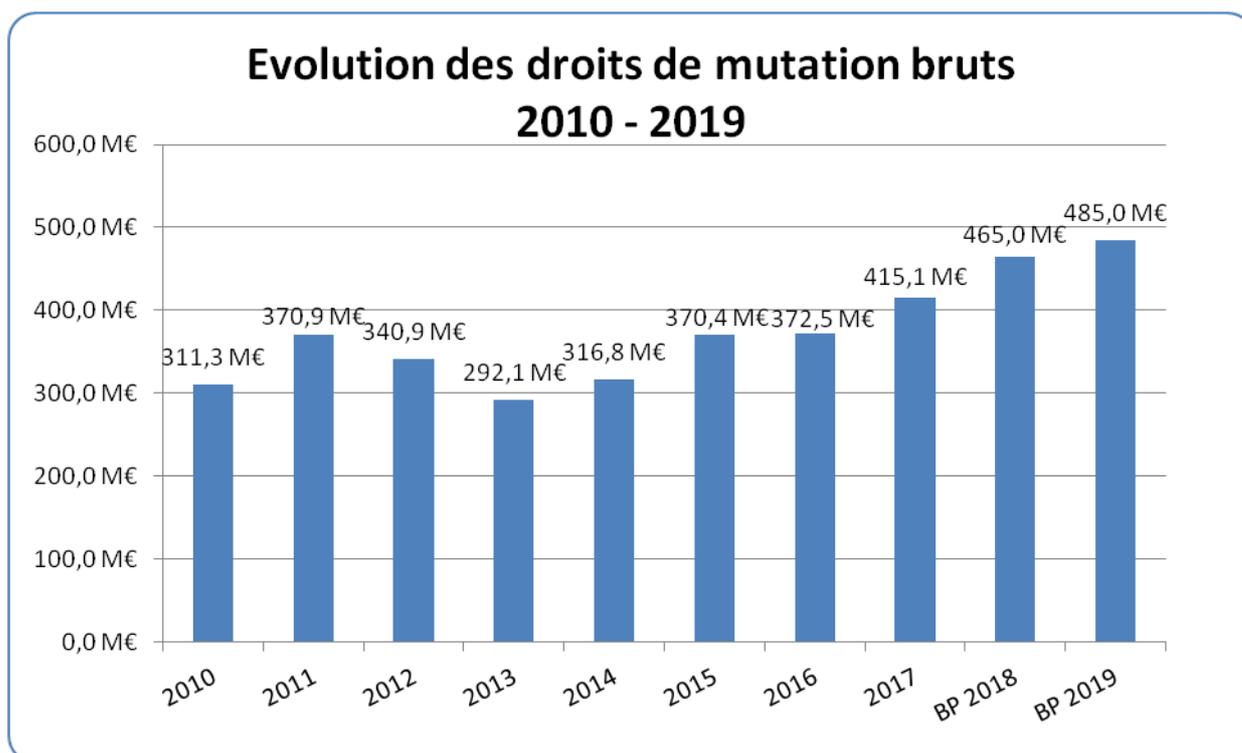
4. Les autres taxes :

- La compensation du revenu de solidarité active (RSA) et de la part majorée : 106,9 M€. Cette année encore, l'État ne compensera pas intégralement les dépenses du RSA qui sont estimées à près de 135 M€. **Entre 2009 et 2018 en cumulé, le reste à charge sur les trois allocations individuelles de solidarité s'élève à près de 1 145 M€ ;**

- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (« TSCA art. 52 et 53 » - loi de finances pour 2005) : 65 M€ ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité s'élève à 16 M€ ;
- la taxe d'aménagement s'élève à 9 M€.

5. Les droits de mutation :

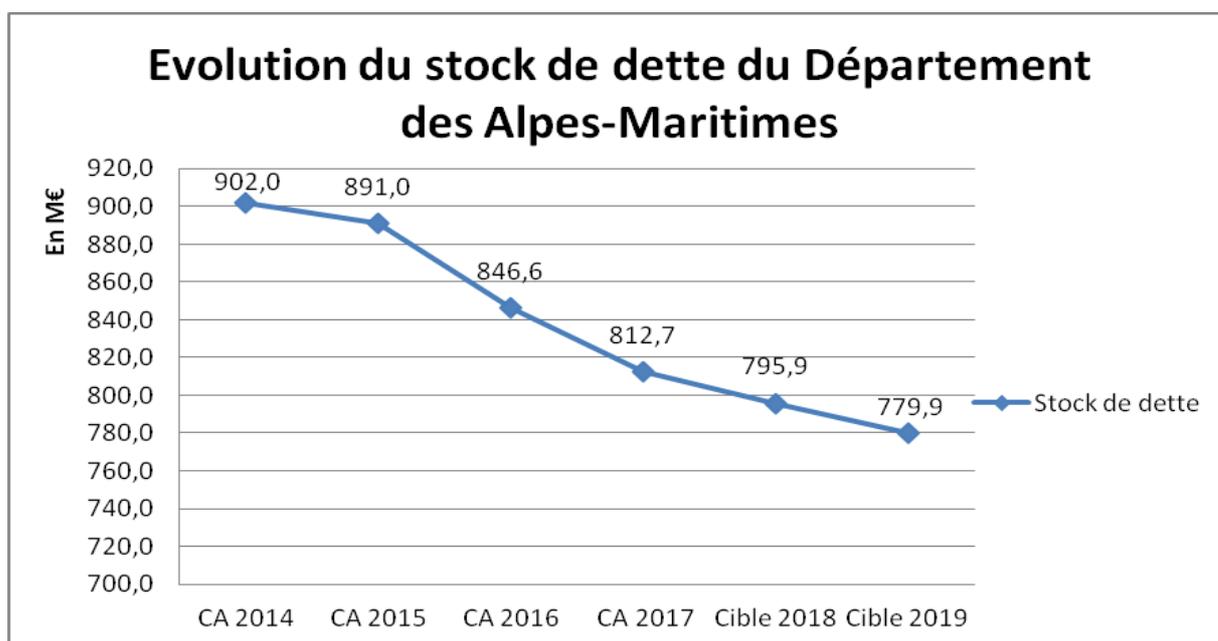
L'année 2018 est dans la continuité de l'exercice 2017 avec une hausse des encaissements des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). En conséquence, je vous propose d'inscrire un montant de droits de mutation de 485 M€ bruts, en poursuivant la croissance tendancielle observée entre 2017 et 2018. Ce niveau de DMTO inscrit au BP 2019 représente une hausse prudente par rapport au BP 2018 avec + 3,9 %.



II. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement sont marquées par notre volonté de nous désendetter en limitant notre recours à l'emprunt, dans le prolongement de ce qui est initié depuis 2015.

Comme nous en avons débattu le 12 octobre dernier, je vous propose pour 2019 d'inscrire 50 M€ d'emprunt. Avec un remboursement du capital de la dette estimé à 66 M€, cela se traduira par un désendettement d'au moins 16 M€ en 2019, portant notre désendettement sur 5 ans à 122 M€, ce qui représente une diminution de 13,5% de l'encours de dette de la collectivité.



Le Département poursuivra en 2020 et 2021 son désendettement pour atteindre une diminution de 15 % de son stock de dette par rapport à 2015.

Dans le cadre de la gestion active de la dette, le Département envisage sur l'exercice 2019 l'aménagement d'une partie de l'encours souscrit auprès du Crédit Agricole/CACIB. Cet aménagement permettra de regrouper 11 contrats de prêts (taux moyen 4,046 %) en un seul, représentant un capital restant dû total de 62,55 M€, refinancé en taux fixe sur un niveau inférieur à 1,35 % et sur une durée résiduelle de 10 ans. Ce refinancement se traduit budgétairement par une opération réelle entre sections, équilibrée en dépenses et recettes (10,3 M€) et permettra une réduction du coût total de la charge d'intérêts pour la collectivité.

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 40 M€, soit un total de recettes réelles d'investissement de 90 M€.

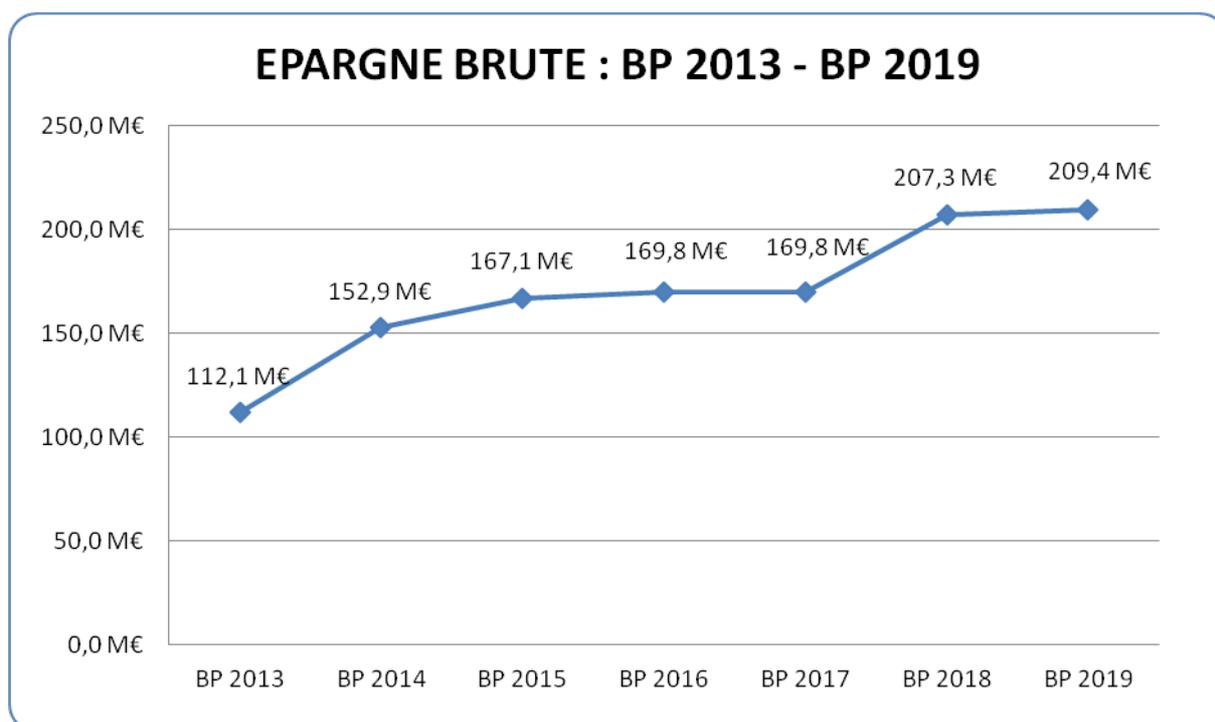
Concernant les dotations de l'État, celles-ci représentent 19 M€ et comprennent la dotation globale d'équipement (DGE) part rurale pour 1,5 M€, la dotation départementale CG/DFACP/2018/4

d'équipement des collèges (DDEC) pour 4,5 M€ et le fonds de compensation de la TVA pour 13 M€. Les autres recettes d'investissement enfin s'élèvent à 20,7 M€.

III. L'ÉPARGNE :

Malgré la hausse des prélèvements au titre de la péréquation et la baisse du taux de taxe foncière de 5 %, notre épargne brute s'élève au BP 2019 à **209,4 M€**, en hausse de 2 millions par rapport au BP 2018.

Ces marges de manœuvre ont pu être dégagées grâce à la poursuite des efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à la bonne tenue des DMTO. Le Département conserve donc une situation financière saine.



LES DEPENSES

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

1) La prise en compte du dispositif de contractualisation (ou dispositif de Cahors) :

Ce projet de budget est marqué par l'application du dispositif de contractualisation imposé par l'État.

En effet, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 dispose que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Pour 322 collectivités, parmi lesquelles se trouvent les Départements, une contractualisation avec l'État est prévue pour la période 2018-2020 afin d'organiser leur contribution à la réduction du déficit public.

Selon l'article 9 de la loi de programmation, le contrat financier prévoit trois objectifs :

- un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
- une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Ce troisième objectif concerne les seules collectivités dont la capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) dépassait fin 2016 un seuil critique fixé par l'État. Pour les Départements ce seuil est fixé à 10 années, or le Département des Alpes-Maritimes présente une capacité de désendettement fin 2016 de moins de 7 ans. Ce ratio s'est encore amélioré depuis et avoisinera les 5,4 années fin 2018. Le Département des Alpes-Maritimes n'est donc pas concerné par cet objectif.

S'agissant de l'objectif d'amélioration du besoin de financement, il sera également atteint puisque pour les trois années 2018, 2019 et 2020, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes présente un besoin de financement négatif de -16 M€ chaque année. En effet, comme cela a été détaillé plus haut, une politique de désendettement a été engagée depuis 2015 et se poursuivra dans les prochaines années.

Enfin, **concernant l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement**, il correspond à un taux plafond de croissance annuel appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017.

La fixation par l'État d'objectifs financiers aux collectivités locales nous semble contraire au principe de libre administration et à l'esprit des lois de décentralisation, c'est pourquoi le Département des Alpes-Maritimes n'a pas souhaité signer le contrat proposé par l'État. Malgré cela, un plafonnement est tout de même imposé par l'État de manière unilatérale.

Un plafond de dépenses de fonctionnement s'impose donc au Département pour les années 2018, 2019 et 2020.

Pour notre Département, le taux plafond annuel d'évolution des dépenses de fonctionnement est de 1,2 %.

Les montants plafonds notifiés par l'État sont les suivants :

Référence 2017	Plafond 2018	Plafond 2019	Plafond 2020
1 020 928 916 €	1 033 180 063 €	1 045 578 224 €	1 058 125 162 €

Le montant de référence 2017 est basé sur le total des dépenses de fonctionnement des comptes de classe 6 (y compris dotation métropole et intérêts de la dette). Les seules dépenses de fonctionnement exclues du calcul du plafond sont les réductions de recettes c'est-à-dire essentiellement le fonds de péréquation des DMTO, le fonds de solidarité, les prélèvements effectués au titre de la surfiscalisation et les dépenses liées aux indemnités de remboursement anticipé liées au refinancement d'emprunts.

Si le Département a refusé de signer le contrat avec l'État, ces plafonds de dépenses seront bien évidemment respectés car la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un des piliers de la stratégie budgétaire élaborée depuis de nombreuses années.

2) Des dépenses de fonctionnement stables par rapport à 2018

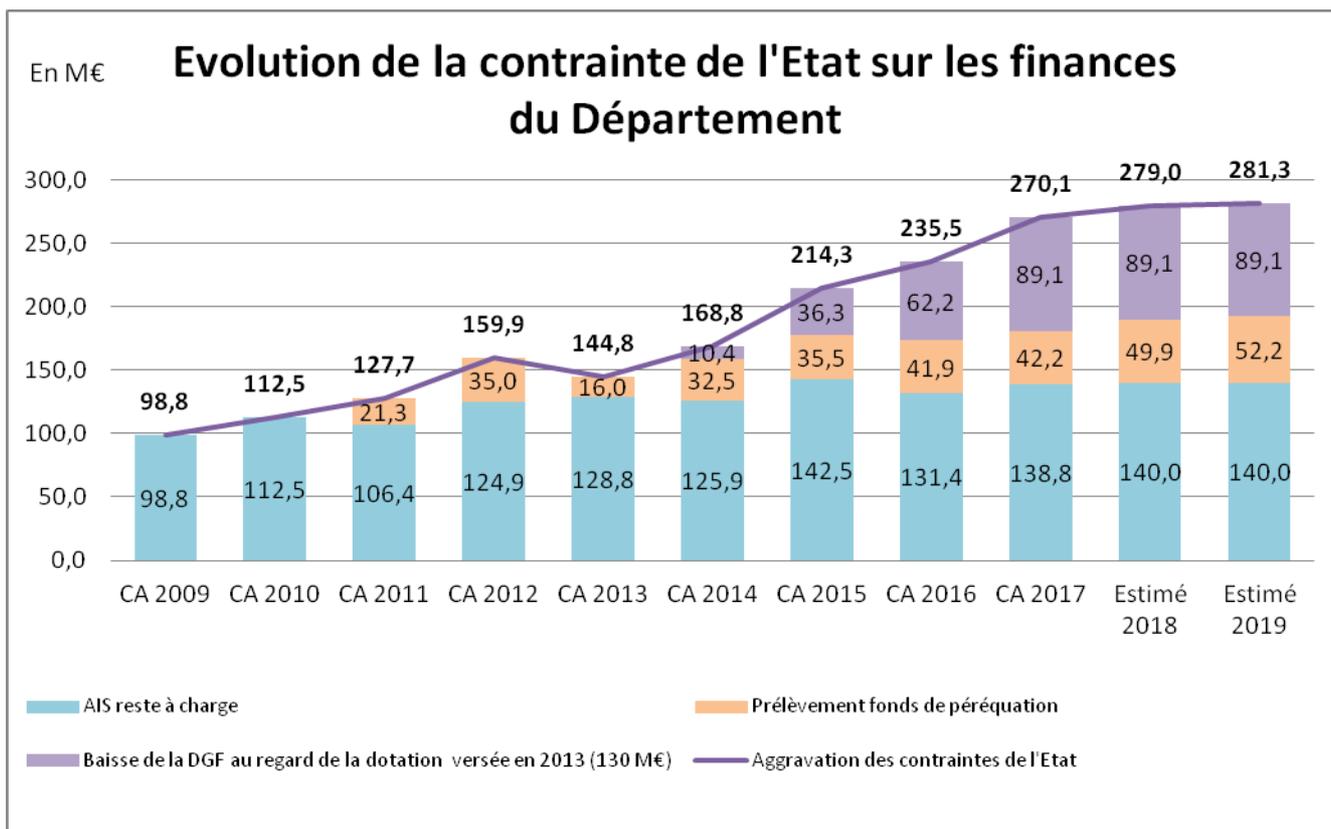
Ainsi les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif 2019 sont quasiment stables par rapport au BP 2018 (+ 0,3 %).

Afin de faciliter la lecture du budget du Département au regard du plafond imposé par l'État, les dépenses de fonctionnement sont présentées ci-dessous selon la présentation retenue par l'État.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2018	BP 2019
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 080,4 M€	1 095,1 M€
Dépenses exclues de la contractualisation	73,2 M€	85,1 M€
TOTAL DRF Contractualisation État	1 007,2 M€	1 010,0 M€
<i>Pour mémoire total DRF hors dette, fonds de péréquation et Métropole</i>	<i>916 M€</i>	<i>916 M€</i>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 010 M€** au **BP 2019**, hors reversement de recettes (fonds de péréquation DMTO, fonds de solidarité et surfiscalisation) et hors réaménagement de la dette **contre 1 007,2 M€** au **BP 2018**.

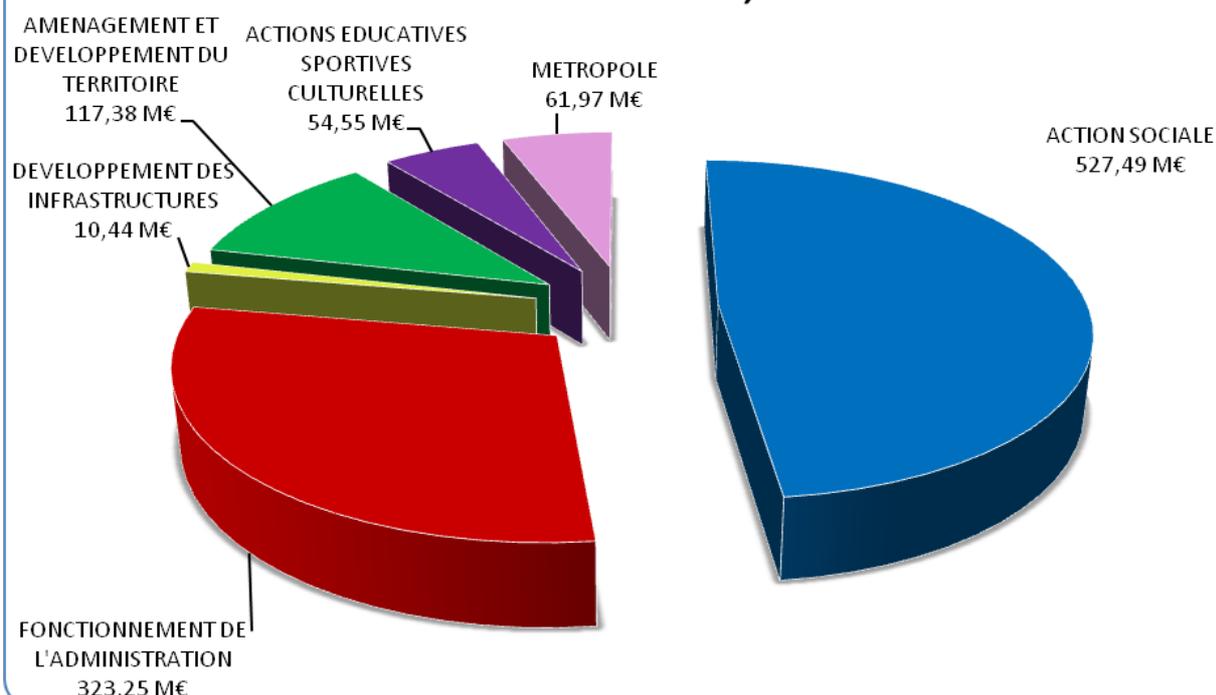
Ces nouvelles obligations ainsi que l'augmentation des prélèvements au titre de la péréquation (52,2 M€ en 2019 contre 50,7 M€ en 2018) et le désengagement toujours plus important de l'État (voir graphique ci-dessous) nous imposent de poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.



En cumulé depuis 2009, le désengagement de l'État se traduit par un manque à gagner pour le Département de 1,8 milliard d'euros à la fin 2018. Fin 2019 il atteindra les 2,1 milliards d'euros.

Le graphique ci-dessous présente les dépenses de fonctionnement par mission. L'action sociale constitue comme toujours le premier poste de dépenses du Département, en légère augmentation par rapport à 2018, à 527,5 M€.

Dépenses réelles de fonctionnement par mission : 1 095,1 M€



II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont maintenues à 220 M€ hors dette, au même niveau qu'au BP 2018.

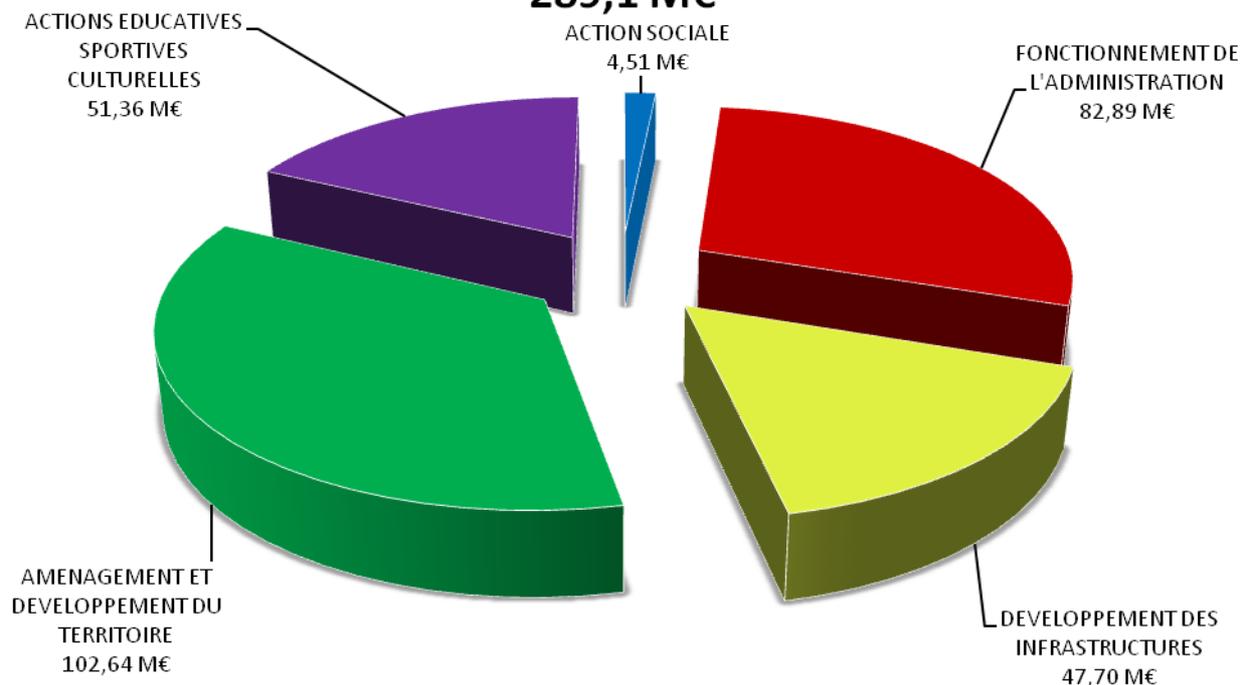
À cet investissement, il faut ajouter les 28 M€ de dotation annuelle de compensation à la Métropole que le Département réalisait auparavant et qui sont versés en section de fonctionnement depuis 2012.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les investissements dans l'aménagement et le développement du territoire représentent la part la plus importante de nos investissements car le soutien aux communes et aux structures intercommunales reste une priorité.

Ainsi, sur les 102,6 M€ inscrits au titre de cette mission, plus de 72 M€ sont consacrés à notre politique de solidarité territoriale.

Dépenses réelles d'investissement par mission :

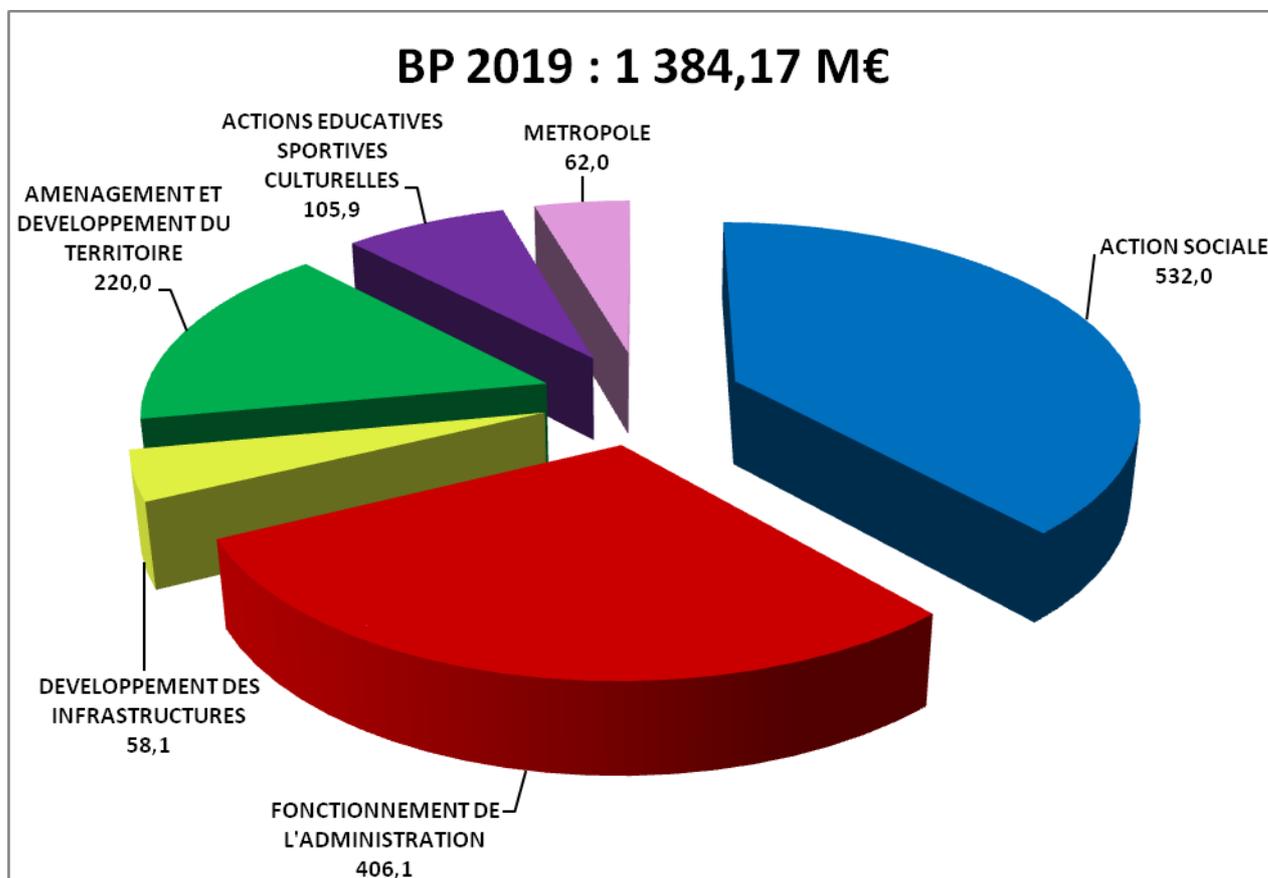
289,1 M€



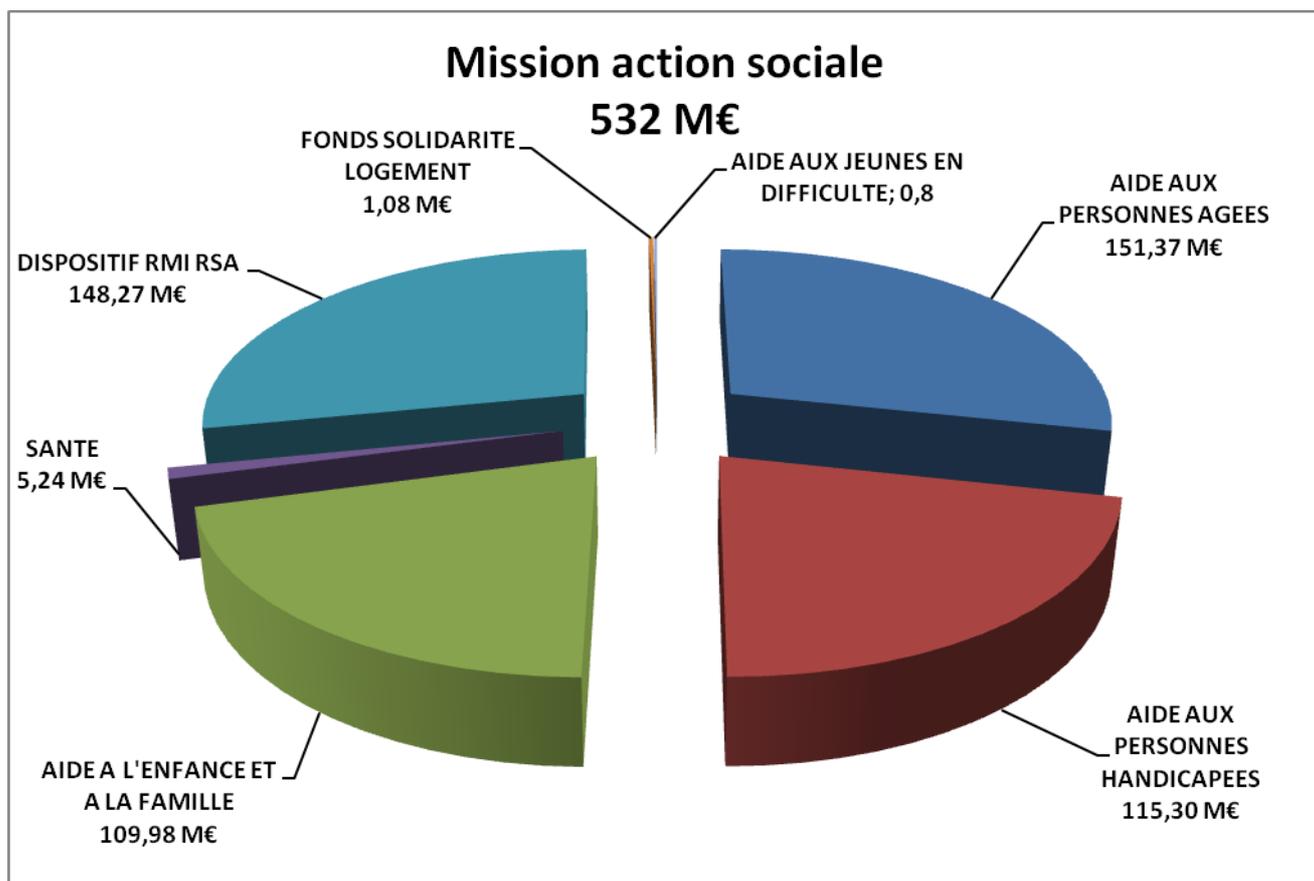
Comme l'a indiqué la chambre régionale des comptes dans son rapport d'examen de gestion du Département, « 42,2 % des investissements de l'ensemble des collectivités locales ont bénéficié d'une subvention du Conseil départemental des Alpes-Maritimes (CD06) et 53,7 % des investissements des communes rurales ont bénéficié d'une subvention du CD06 ». La chambre ajoute que « cet ensemble de données confirme que le Département est un interlocuteur incontournable des communes et groupements de communes (ruraux), dont nombre de projets d'investissement ne pourraient sans doute pas voir le jour sans sa contribution ».

III. PRESENTATION DES DEPENSES PAR MISSION :

Les dépenses par mission sont présentées dans le graphique ci-dessous :



MISSION ACTION SOCIALE



Les missions d'action sociale sont au cœur du champ d'intervention du Département ; cette compétence majeure mobilisera 532 M€ de crédits en 2019, dont 527,5 M€ en section de fonctionnement et 4,5 M€ en section d'investissement.

L'essentiel de ces crédits est affecté aux :

- allocations individuelles de solidarités (AIS) qui sont constituées de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA) ;
- établissements et services prévus dans le cadre des schémas gérontologique, handicap et enfance.

Les dépenses des prises en charge des mineurs non accompagnés (MNA) viennent s'ajouter à ces deux grands axes d'actions, pour lesquels le Département adapte son dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'accompagnement pour faire face au flux de ces mineurs.

□ **Politique en faveur des personnes âgées**

Les crédits attribués s'élèvent à 151,36 M€ en 2019, soit une baisse de 3,14 M€ par rapport au BP 2018 dans lequel l'impact de la loi APA2 était surévalué.

La politique en faveur des personnes âgées s'articule principalement autour de deux programmes : hébergement et accompagnement à domicile.

En matière d'hébergement, le Département participe aux frais d'hébergement de 3 200 personnes âgées et prend en charge la dépendance de près de 10 600 d'entre elles.

En ce qui concerne l'accompagnement à domicile, plus de 21 000 personnes âgées bénéficient de l'aide du Département, dont près de 14 500 au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

Ainsi le schéma départemental gérontologique 2019-2023 est actuellement en phase de concertation avec pour axe principal l'aide au maintien à domicile. A ce titre, le Département renforcera son aide, notamment en la forme de l'APA à domicile qui concerne près de 14 500 personnes âgées. La politique de soutien aux aidants sera intensifiée en 2019.

L'hébergement en établissement demeure néanmoins un sujet d'importance et en constante évolution :

- la réforme de la tarification des EHPAD issue de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) se traduit par la convergence tarifaire qui représente pour le Département un coût de l'ordre de 3 M€ à terme en 2023. Une nouvelle réflexion est initiée au niveau national, sur ce sujet ;
- la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) inscrite dans ce cadre financier se poursuit ;
- en 2019, l'installation de 66 lits autorisés financés, complétera la capacité des EHPAD concernés ;
- des expérimentations seront menées telles que l'EHPAD « hors les murs ».

Le plan d'investissement des EHPAD doté de 20 M€ et lancé en 2018 sera poursuivi pour soutenir la réalisation de gros travaux de réhabilitation et/ou de construction de nature à améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées dépendantes et les conditions de travail des personnels.

Par ailleurs, l'ensemble des actions de prévention de la perte d'autonomie envisagées dans le cadre de la Conférence des financeurs ainsi que le programme « Seniors en action » seront poursuivis.

□ **Politique en faveur des personnes handicapées**

Les crédits affectés s'élèvent à 115,3 M€ et sont en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2018.

Le schéma départemental du handicap adopté par délibération de l'assemblée départementale le 31 janvier 2014, arrive à échéance. Constituant le socle de la politique du Département en faveur des personnes handicapées il sera renouvelé en 2019.

À ce jour, 4 000 personnes bénéficient des actions départementales au titre du maintien à domicile et 2 000 personnes au titre de la prise en charge par des structures spécialisées.

Concernant **l'hébergement en établissement** :

L'adaptation, le soutien et le suivi des structures seront cette année encore une priorité du Département avec le renouvellement de nombreux CPOM. Une réadaptation de l'offre d'accueil est prévue afin de maintenir un budget constant. A ce jour, les 19 gestionnaires de structures pour handicapés ont signé un CPOM.

Les opérations retenues dans le cadre des deux appels à projets lancés en 2017/2018 concernant 15 places de foyer d'accueil médicalisé (FAM) et 23 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) seront mises en œuvre en 2019.

Concernant **l'accompagnement à domicile**, une attention particulière sera portée aux bénéficiaires de la PCH.

En matière d'accompagnement social, le Département versera un financement aux pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes (PEP 06) pour le recrutement et la formation de 25 auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Enfin, les orientations de la MDPH en 2019 seront axées sur la « Réponse Accompagnée Pour Tous » dont l'ambition est de trouver des solutions à toutes les personnes en situation d'handicap dans un cadre de concertation avec les partenaires.

□ **Politique en faveur de l'enfance et de la famille**

109,98 M€ sont inscrits en dépense, en hausse de 3,4 M€ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement concentrés sur les programmes placement enfants famille et accompagnement social.

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département poursuivra son engagement en appliquant une politique globale et cohérente, au plus près des besoins. Pour cela, il renforcera son action sur plusieurs axes :

- la prévention à destination des femmes enceintes, des jeunes enfants et des familles les plus vulnérables ;
- la prévention chez les jeunes, la lutte contre les addictions et le désœuvrement, avec entre autres le déploiement d'un projet d'intervention innovant de la prévention spécialisée ;
- la protection, au travers de :
 - l'adaptation de l'offre de services des structures, dans le cadre de la contractualisation par CPOM ou hors CPOM :

- la création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement adapté aux mineurs confiés porteurs de handicap, en partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) ;
- la création d'un lieu de rupture qui permettrait d'éloigner temporairement de leur lieu de placement des mineurs confiés en situation de crise et d'éviter ainsi des incidents graves envers les familles d'accueil ou les personnels encadrant des structures ;
- la restructuration du foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM) destinée à améliorer l'efficacité et la qualité de réponse à l'accueil d'urgence.

En parallèle, le Département, dans le cadre de ses missions obligatoires, assure la mise en œuvre et le financement des mesures administratives ou de justice (AED, AEMO) en répondant à l'augmentation des situations et par une diversification des réponses d'accueil (Placements à domicile - PAD, Maison d'enfants à caractère social – MECS).

- Les dispositifs de prévention spécialisée

Le Département développe des actions de prévention notamment à travers la prévention spécialisée. Pour 2019, un appel à projets a été lancé le 4 octobre 2018 pour le déploiement, a minima, de 21 intervenants (10 éducateurs spécialisés et 10 médiateurs sociaux ainsi qu'un chef de service coordonnateur encadrant les équipes d'intervention et référent auprès du Département). Il prévoit également l'intervention complémentaire d'un moniteur éducateur pour mettre en place des médiations éducatives, des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs pour développer les capacités de socialisation et d'autonomie des personnes qu'il accompagne.

- Action de soutien aux modes de garde du jeune enfant

Au 1er octobre 2018, le Département compte 20 182 places d'accueil de jeunes enfants réparties dont 8 493 places en accueil collectif et 11 689 places en accueil individuel.

Le Département octroie :

- une subvention de fonctionnement aux établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) créés avant 2012 et gérés par les associations de la loi 1901 et les communes de moins de 10 000 habitants ;

- une subvention de fonctionnement aux 22 Relais assistants maternels (RAM) gérés par les communes et communautés de communes. La reconduction de ces financements est présentée à la prochaine réunion de la commission permanente.

Par ailleurs, le Département met à disposition le Relais départemental petite enfance (RDPE) pour les assistants maternels des petites communes du moyen et haut pays qui ne peuvent créer leur propre relais du fait du faible nombre d'assistants maternels.

o Programme placement enfants et famille

1787 enfants sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance du Département, en 2018. Le Département dispose désormais de 1 184 places en institution pour les enfants bénéficiant d'une mesure de protection, dont 174 au titre du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM), 685 places dans 14 établissements privés associatifs, 17 places dans les 2 lieux de vie et 308 places au titre de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés. La priorité du Département est d'ajuster au mieux l'offre de service afin de faire face à ces situations difficiles dans le cadre des dispositions du code de l'action sociale et des familles. Les crédits prévus sur ce programme concernent à titre principal le financement du FEAM, des maisons d'enfants à caractère social et les placements chez les assistants familiaux.

o Situation des mineurs non accompagnés

En 2014, le Département a fait face à un flux d'arrivée de 174 mineurs non accompagnés. En 2015, ce flux a atteint un fort niveau avec 1 258 arrivées qui a de nouveau diminué en 2016 avec 392 arrivées, pour enregistrer une nouvelle augmentation en 2017 avec 792 mineurs non accompagnés et atteindre un niveau de 1 923 à fin octobre 2018. Le Département compte 367 mineurs confiés.

Afin d'optimiser le suivi des mineurs et de raccourcir les délais de prise en charge, le Département a en 2017 repris en régie directe les évaluations de la minorité et de l'isolement.

En 2019, le Département poursuivra son action pour faire face aux flux et adapter son dispositif de mise à l'abri, d'évaluation et d'accompagnement. Ainsi un nouvel appel à projet sera lancé en 2019 afin de renforcer le dispositif d'accueil en logement diffus pour augmenter les places dédiées à ce public.

Le budget estimé de prise en charge des mineurs non accompagnés s'élève en année pleine à 13 M€, pour une compensation financière de l'État estimée à moins de 3,2 M€.

□ **Politique en faveur de la santé**

Le Département consacre aux politiques de santé 5,24 M€ en 2019 dont 4 M€ sont affectés à la section d'investissement et 1,24 M€ à la section de fonctionnement.

Une politique de santé ambitieuse est mise en œuvre permettant de lutter contre les inégalités d'accès à l'offre de soins, tout en favorisant les innovations technologiques et la recherche.

Les actions de promotion de la santé seront notamment menées :

- au travers du CeGIDD dont l'objectif est d'offrir à l'utilisateur un accès aux dépistages des sérologies VIH, hépatites et à la prise en charge des IST, à la prévention des grossesses non désirées, à la vaccination et à la santé sexuelle.

Un renouvellement de l'habilitation qui sera élargie à des actions de PrEP (prophylaxie pré exposition) pour les cinq années à venir ;

- par des actions en santé publique, et particulièrement pour le dépistage et la prévention des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus, dans le cadre d'une convention signée avec l'ARS. Une organisation nouvelle devrait être mise en place en 2019 au niveau régional qui permettrait une amélioration des performances du dispositif ;
- par la gestion de la lutte anti-vectorielle instaurée depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. La partie opérationnelle d'enquête et de démoustication a été confiée à l'Entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (E.I.D. Méditerranée). Cette politique veille aussi à éviter la propagation du virus West Nile ;
- par une politique d'investissement dans l'innovation médicale et la recherche avec les appels à projets santé (AAP) qui, au travers des 10 AAP santé, a déjà primé 223 projets et investi 30 M€ afin de soutenir l'excellence et l'innovation médicale dans les Alpes-Maritimes ;
- par une politique de lutte contre la désertification médicale sur notre territoire avec le maintien des aides financières apportées à l'installation de professionnels de santé et paramédicaux.

□ **Dispositif RSA**

Ce dispositif concerne le programme départemental d'insertion (PDI), l'allocation RSA et le financement des contrats aidés, les crédits inscrits s'élèvent à 148,26 M€. L'allocation RSA inscrite au budget est en légère baisse avec 134,84 M€, les crédits attribués au programme Départemental d'insertion étant eux en hausse de 0,43 M€.

Ainsi, le Plan emploi-insertion 06, lancé en 2014, a produit des résultats très encourageants. En 2017, le Département des Alpes-Maritimes est le seul de la région Sud où le nombre d'allocataires du RSA a baissé. 55 % des personnes qui arrivent au RSA dans notre département en sortent en moins de 12 mois contre une moyenne de 46 % en Région Sud.

Dans les Alpes-Maritimes, la première cause de sortie du RSA est l'emploi (d'après l'enquête indépendante publiée en janvier 2018). Au 30 juin 2018, il y avait 23 863 foyers allocataires du RSA dans notre département soit environ 45 000 personnes.

Ce résultat est le fruit d'une politique équilibrée, qui combine :

- accompagnement intensif à l'emploi ;
- contrôle.

L'accompagnement à l'emploi sera encore renforcé en 2019 et se traduit en particulier par :

- les centres d'orientation RSA (CORSA), qui permettent de recevoir individuellement chaque personne qui entre au RSA pour initier sans retard l'accompagnement. Plus de 10 000 personnes sont reçues chaque année ;
- le dispositif « Flash emploi », qui propose un accompagnement intensif, véritable coaching pour les personnes qui le demandent (un rendez-vous par semaine pendant 3 mois). Plus de 2 000 personnes ont bénéficié de Flash emploi en 2017. Au vu des excellents résultats, le nombre de places a été doublé en 2018 ;

La lutte contre la fraude

La politique de contrôle sera poursuivie et se décline en trois volets :

- la lutte contre la fraude, qui permet d'identifier et de sanctionner les fausses déclarations intentionnelles. Le Département des Alpes-Maritimes, pionnier dans ce domaine, continue à renforcer son dispositif. 224 cas de fraudes ont déjà été sanctionnés depuis le début de l'année 2018, donnant lieu à la récupération de près de 2,3 M€ de RSA indument versés et près de 155 000 € d'amendes ;
- le contrôle à l'ouverture du RSA, qui porte sur les conditions d'éligibilité des travailleurs indépendants et des étrangers ressortissants européens. Chaque année, près de 3 000 demandes sont examinées, dont environ un tiers donne lieu à une décision de ne pas ouvrir le RSA ;
- la suspension du RSA pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion. Dans ce domaine également, les contrôles se renforcent chaque année. Ainsi, 4 517 décisions de suspension du RSA ont été prononcées depuis le début de l'année 2018 pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion.

□ Politique en faveur du fonds de solidarité logement

Au 1er janvier 2017, le FSL a été transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la part qui correspond à ce territoire. Le Département conserve la compétence en dehors de ce périmètre.

Pour conduire cette politique, une dotation départementale de 1 080 000 € est prévue. Les autres recettes proviennent principalement du remboursement des prêts et des participations des distributeurs d'énergie et d'eau, des bailleurs sociaux et de quelques communes participant volontairement au fonds.

□ Politique en faveur des jeunes adultes

0,77 M€ de crédits sont inscrits en fonctionnement afin de venir en aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté au travers de 2 dispositifs, des aides financières individuelles et des aides collectives.

Le Département a délégué en partie la gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) aux quatre missions locales « Antipolis », « Pays de Lérins », « Est 06 » et « Pays de Grasse ».

Des aides individuelles et collectives sont à ce titre mises en œuvre :

- attribution d'aides financières individuelles ponctuelles et limitées. Au 1^{er} octobre 2018, environ 676 jeunes ont bénéficié du FDAJ ;
- mise en place et financement d'actions collectives visant à l'accompagnement des jeunes en grande difficulté par l'intermédiaire d'associations spécialisées.

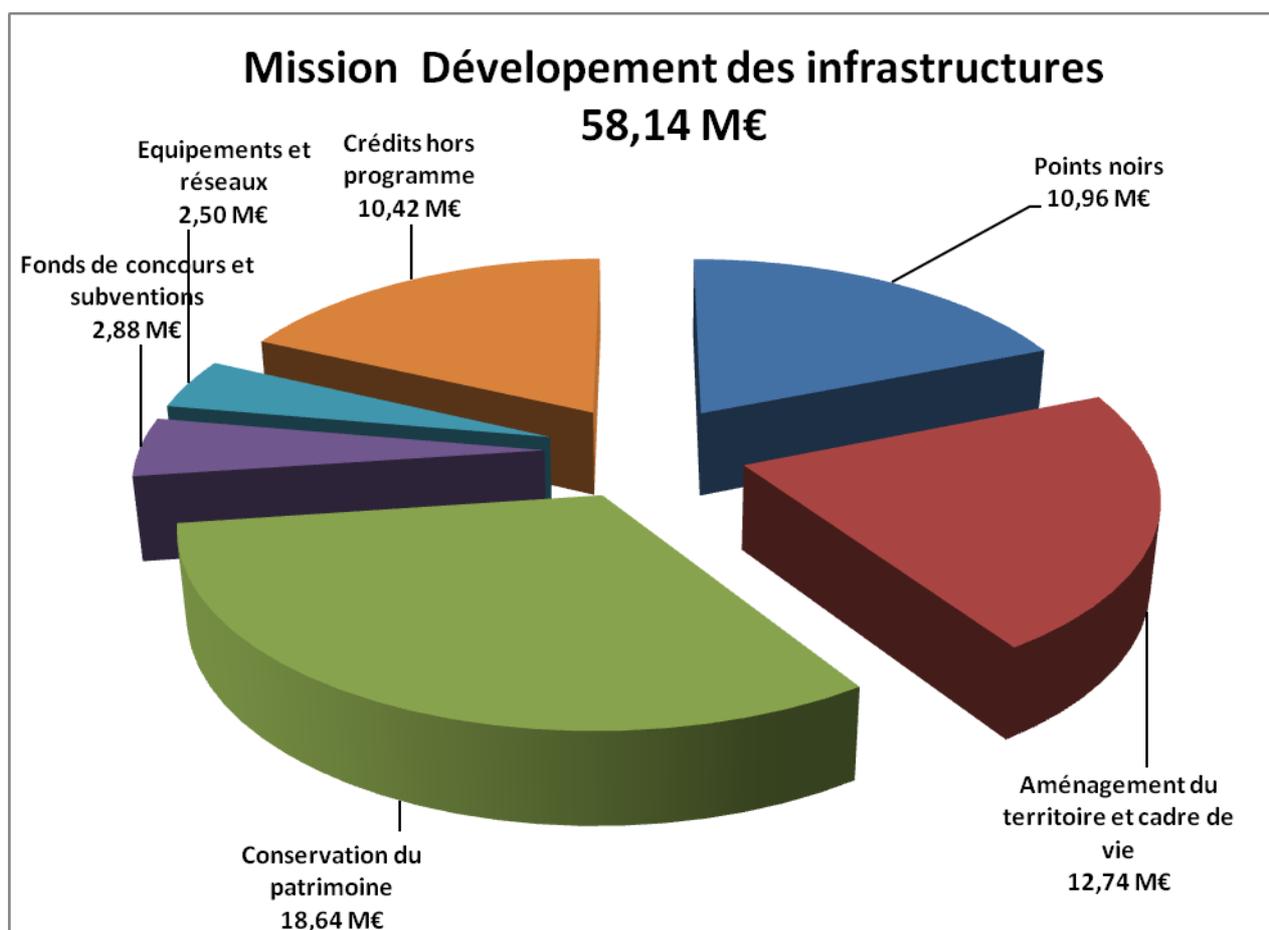
Le Département continuera d'assurer pour 2019, hors territoire métropolitain, la gestion comptable et financière du dispositif et continuera de déléguer, dans le cadre des aides individuelles, la gestion de ce fond.

Dans le cadre de la politique d'aide aux jeunes en difficulté, le Département accompagne les mineurs de 16 à 17 ans révolus (avec ou sans référent parental sur le territoire national) et les jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance (signature d'un contrat jeune majeur).

Ainsi, le Département conventionne avec les trois associations gestionnaires des 6 foyers de jeunes travailleurs, inscrits dans cette démarche d'autonomisation du jeune et dans la perspective d'un accueil spécifique favorisant une insertion socio-professionnelle par le logement.

Pour 2019, le Département entend continuer d'anticiper et d'accompagner la sortie des jeunes du dispositif de protection de l'enfance vers ce type d'hébergement.

MISSION DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES



Le budget global pour la mise en œuvre de cette politique est stable et s'élèvera à 58,14 M€ en 2019. Il se répartit en 10,44 M€ en fonctionnement et 47,7 M€ en investissement.

Trois thématiques seront développées au travers de cette politique d'investissement :

- La route au quotidien ou comment se déplacer plus facilement tous les jours
- La route durable pour une route plus écologique et plus économique
- La route connectée pour une route plus intelligente.

L'optimisation et la modernisation des infrastructures tout comme la conservation du patrimoine seront menées en privilégiant l'intérêt, le confort et la sécurité des usagers.

La politique se décline autour de cinq programmes :

- le programme « Points noirs » mettant en œuvre des opérations permettant la résorption de points noirs routiers ;
- le programme « Aménagement du territoire » et du cadre de vie regroupant les dépenses exécutées dans le cadre de l'amélioration de la voirie structurant le territoire mais non identifiées comme points noirs ;
- le programme « Conservation du patrimoine » reprenant les dépenses liées à l'entretien du réseau routier et des nombreux ouvrages d'art le composant ;
- le programme « Fonds de concours et subvention » afin notamment de dédommager les riverains effectuant des travaux d'insonorisation suite à des construction de nouveau projets routiers ;
- le programme « Equipements et réseaux » nécessaire à l'acquisition de matériels et véhicules techniques ainsi que l'entretien des équipements électriques routiers.

Le programme « *Points noirs* » routiers permettra de poursuivre ou de lancer la réalisation d'opérations dont les principaux chantiers seront :

- RD 1009 : réalisation de la dernière section de la liaison intercommunale de la Siagne après libération des emprises foncières par l'entreprise Zamora ,
- RD 604 : prolongement entre Biot et Villeneuve-Loubet, études pour réaliser un accès complémentaire à Sophia-Antipolis par le nord-est ;
- RD 6107/RD 6007 à Vallauris : travaux de rétablissement de la circulation autour du carrefour du pont de l'Aube et jonction cyclable entre la piste de la 1ère tranche de la déviation et la piste des Mirandoles ;
- RD 6185 : pénétrante Cannes Grasse : concours de maîtrise d'oeuvre pour la conception des travaux du prolongement vers Saint-Jacques et libération des emprises pour les futurs travaux de la Paoute dont l'enquête publique sera lancée fin 2018 ;
- RD 803 : poursuite de l'aménagement au droit de la Corniche des Anges à Cannes ;
- RD 2562/RD 609 : réalisation du carrefour de la Halte à Grasse.

Les travaux réalisés dans le cadre du programme « *Aménagement du territoire et cadre de vie* » permettront de développer et de moderniser la voirie favorisant l'accès aux zones à vocation économiques, touristiques et d'enseignement sur l'ensemble du territoire départemental. Les principales opérations pour 2019 seront :

- RD 6098 : poursuite de la requalification et de l'EV8 à Villeneuve-Loubet entre la Marina et la gare de Villeneuve-Loubet ;
- RD 9 entre l'Abadie et le pont d'Avril à Cannes : poursuite des travaux qui seront lancés fin 2018 à Cannes ;

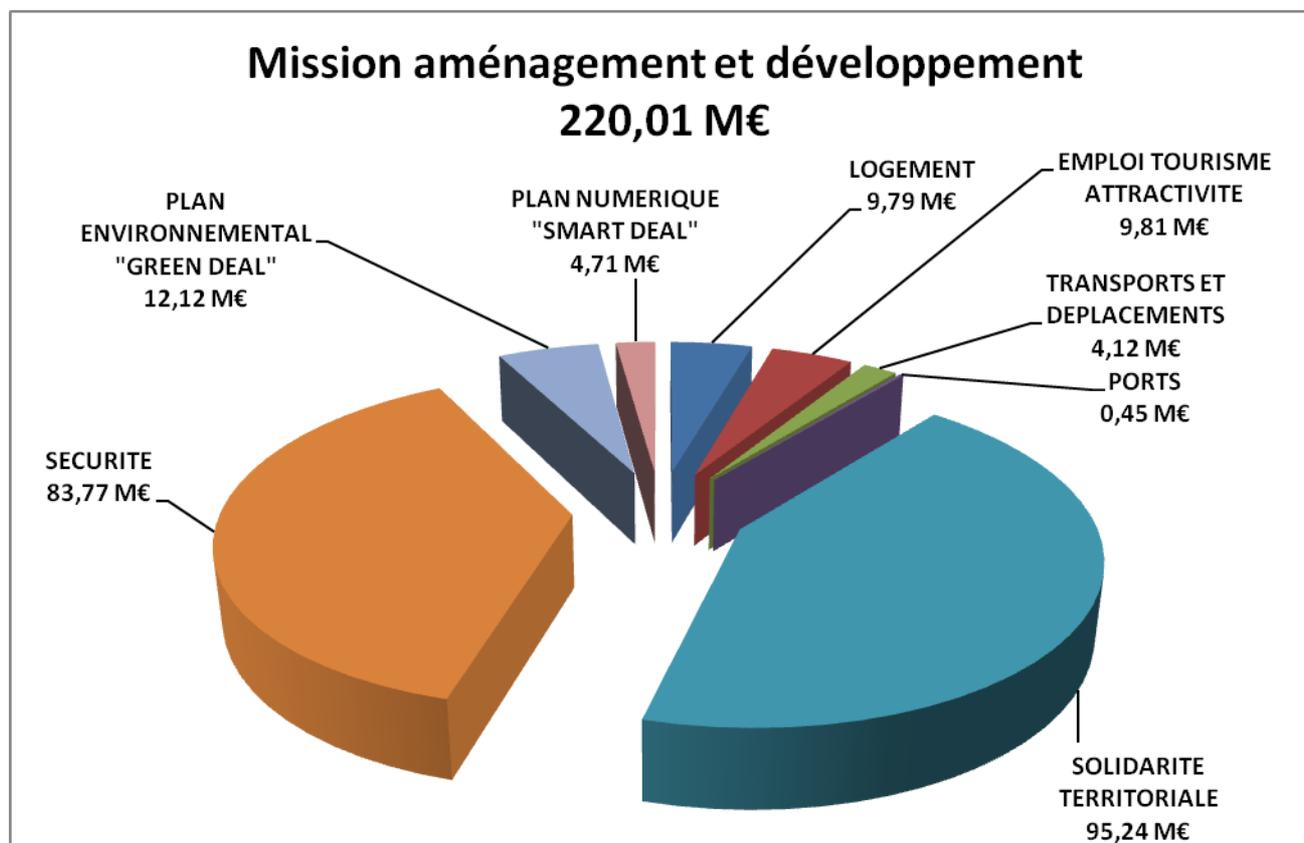
- Parkings de covoiturage de Peymeinade le long de la RD 2562 et de Mermoz à Mandelieu le long de la RD 1009 ;
- Politique cyclable : poursuite des opérations sur Sophia Antipolis en lien avec la CASA, et des sections d'Euro Vélo 8 (EV8) ;
- RD 22 : carrefour sous la voie SNCF – poursuite de l'aménagement du Borrigo à Menton ;
- RD 6007 : requalification du bord de mer et EV8 à Menton.

Le programme « *Conservation du patrimoine* » comprend les dépenses nécessaires à l'entretien, la conservation et la préservation du patrimoine routier départemental constitué de 1 705 kms de routes départementales, 94 tunnels dont 10 de plus de 300 m nécessitant des mesures particulières d'exploitation, 918 ponts de plus de 2 mètres d'ouverture.

Il comprend des opérations ponctuelles conséquentes notamment pour la sécurisation des tunnels de plus de 300 m. En 2019, les tunnels concernés sont ceux de la Mescla et du Reveston sur la RD 6202, Saint-Roch à Saorge sur la RD 38 et Castillon sur la RD 2566a.

La gestion des dépenses de fonctionnement s'effectue hors programme et sa répartition s'opère au sein des fonctions principales suivantes : dépenses de fluides, de maintenance et courantes, viabilité ordinaire et hivernale. Le montant des crédits prévus au BP 2019 en fonctionnement s'élève à 10,44 M€.

MISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



C'est un budget de 220,01 M€ en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2018 en fonctionnement. Les crédits d'investissement sont stables.

□ **Politique transports et déplacements :**

Les crédits inscrits sont stables et s'élèveront en 2019 à 4,12 M€ dont 4 M€ en investissement pour le programme transport multimodal.

□ **Politique plan environnemental « GREEN DEAL »**

Le plan environnemental « Green deal » marque la volonté de renforcer l'action du Département en faveur du développement durable et de la transformation éco-responsable de notre territoire. 12,12 M€ sont inscrits au budget dont 6,8 M€ en section d'investissement.

Les programmes composant la politique plan environnemental Green deal ont vocation à préserver les espaces et sites, valoriser le patrimoine naturel et bâti et réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'action de prévention, notamment des risques de feux de forêts.

En 2019, des travaux d'entretien et d'aménagement seront réalisés dans les 20 parcs naturels départementaux actuellement ouverts au public dont 1 parc maritime. Un

nouveau site, propriété du Conservatoire du littoral sur la commune de Vallauris, devrait venir compléter le périmètre du parc naturel départemental du Massif du Paradou. Des opérations de gestion forestières seront également entreprises dans les 4 650 hectares de massifs forestiers.

Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) compte actuellement quarante-trois espaces, sites ou itinéraires (ESI) inscrits. En 2019, les actions opérationnelles menées sur les ESI seront poursuivies tout comme l’instruction et l’analyse par la Commission départementale des espaces sites et itinéraires des ESI susceptibles d’être inscrits au PDESI. Les études d’incidences environnementales seront menées sur les ESI susceptibles d’être inscrits au PDESI. 7 ESI sont identifiés pour 2019.

Il est également prévu d’étendre des services de la médiathèque départementale annexe de Valberg en l’intégrant à une maison de l’environnement et de l’observation.

Le Département a décidé d’offrir une gamme de services plus étendue aux usagers en leur proposant un plus grand nombre de ressources numériques de qualité, adaptées à leur besoin. L’aboutissement d’un tel projet nécessite un espace d’accueil plus spacieux et des locaux adaptés à ces nouveaux services. A l’occasion de cette refonte, il est proposé d’ouvrir un projet plus thématique intégrant l’environnement et l’observation de la nature et du ciel, en coopération avec le Parc national du Mercantour qui souhaite étendre sa Maison du Parc à Valberg.

□ **Politique plan numérique « SMART DEAL » :**

Un budget de 4,7 M€ est inscrit sur cette politique, axe indispensable au développement économique de notre territoire pour répondre aux enjeux actuels.

Cette politique, vise à amplifier l’attractivité du territoire, développer les ressources du haut et moyen pays pour favoriser l’implantation d’entreprises et dynamiser les territoires. Différentes actions vont être menées autour du numérique, vecteur d’innovation et facteur de facilitation au service de nos politiques publiques.

Suite aux travaux du groupe d’experts organisés en 2018, il a été retenu le projet de création de la maison départementale de l’intelligence artificielle. L’objectif est d’offrir un espace de démonstration ou de recherche, sous forme de Lab, de lieu d’hébergement de startups, ou d’espace de conférences ou d’événements permettant de saisir pleinement l’opportunité que représente l’intelligence artificielle et relever le défi qu’elle constitue pour nos sociétés.

□ **Politique logement :**

Les crédits d’aide à la pierre s’élèveront à 9,8 M€ dont 9,6 M€ en investissement. Ce programme traduit la volonté du Département d’honorer ses engagements pris dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et de requalification des quartiers anciens dégradés.

Ces crédits permettront également de relever le défi du maintien à domicile des personnes âgées en subventionnant les travaux d’aménagement de leur logement.

Le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat rural est reconduit en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), s'inscrivant dans la triple problématique patrimoine/économie/social.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, des communes ou des structures intercommunales, le logement représente un enjeu majeur de l'action départementale. Pour 2019, les efforts du Département s'inscriront dans la continuité de 2018 et porteront sur l'amélioration de l'habitat rural, les opérations de renouvellement urbain avec Habitat 06 au titre de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) ainsi que le programme de rénovation urbaine.

Par ailleurs, le Département contribuera en 2019 à l'augmentation de capital de l'opérateur Habitat 06, dans le cadre du plan d'affaires 2018-2026, arrêté par le Conseil d'administration de la SEML Habitat 06, qui nécessite un besoin en fonds propres pour assurer son développement.

□ **Politique emploi, tourisme et attractivité du territoire :**

Les crédits prévus pour cette politique s'élèvent à 6,2 M€ en fonctionnement et 3,6 M€ en investissement.

En 2019, le Département continuera d'agir sur la qualité de l'accueil touristique sur son territoire en accompagnant les professionnels du tourisme à l'obtention de marques et labels reconnus sur la plan national. Il poursuivra également le renforcement et le renouvellement de l'attractivité du territoire avec le déploiement du cyclotourisme dans les Alpes-Maritimes, la réalisation de la deuxième édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur, ainsi que la mise en tourisme de l'évènementiel sportif et culturel.

□ **Politique ports**

Un budget de 452 000 € en fonctionnement est prévu pour cette politique en 2019 correspondant principalement aux dotations des ports transférés (hors port de Nice) » aux communes de Cannes, Menton et Golfe Juan.

□ **Politique solidarité territoriale :**

95,24 M€ seront inscrits pour cette politique, qui constitue une des priorités du budget. Le fonctionnement sera doté de 23,13 M€ de crédits et l'investissement de 72,1 M€.

La politique solidarité territoriale soutient financièrement les collectivités territoriales dans leurs projets de développement d'infrastructure de voirie, de construction ou rénovation des établissements pour personnes âgées dépendantes, de crèches ou écoles communales ou autres bâtiments communaux ou communautaires au titre du développement rural et urbain.

En fonctionnement, les crédits contribuent essentiellement au développement de l'activité économique du haut et du moyen pays avec notamment le soutien aux syndicats mixtes.

Cette politique finance également le syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin qui anime et porte les travaux préventifs de lutte contre les risques d'inondation. À ce titre, 2,1 M€ en fonctionnement et 13 M€ en investissement lui seront consacrés en 2019.

□ **Politique sécurité :**

En matière de sécurité, le Département poursuit cette action prioritaire en inscrivant 83,76 M€ de crédits, en hausse de 3,76 M€ par rapport au budget précédent.

En 2019, le Département accroît sa participation au SDIS avec 77,5 M€ de crédits inscrits, dont 2 M€ en investissement, ce qui représente 4 M€ de plus qu'au BP 2018. Cette contribution exceptionnelle, témoigne de l'engagement du Département auprès du SDIS 06 pour soutenir les projets de développement et d'amélioration des moyens matériels mais également humains.

En outre, dans la continuité de la politique de sécurité initiée en 2003 programmant la construction de gendarmeries selon le principe de baux emphytéotiques administratifs, le Département finance le loyer, la gestion, la taxe foncière et les réparations d'entretien du commissariat de Nice et de six gendarmeries.

Enfin, le Département consacrera 100 K€ d'investissement pour l'acquisition de matériel de police scientifique mis à disposition de la police et de la gendarmerie.

Par ailleurs, le Département poursuivra et accentuera trois axes d'intervention pour améliorer la sécurité de proximité au travers de :

- l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles au bénéfice des communes et associations, au titre de la politique de l'économie, du tourisme et de l'attractivité du territoire. Ainsi en 2018, 39 dossiers ont pu bénéficier de ces aides ;
- l'aide aux communes pour les équipements de sécurité de leurs polices municipales et le développement de la vidéo-protection, au titre de la politique de solidarité territoriale. Plus de 200 000 euros ont ainsi été débloqué en 2018 représentant 11 dossiers ;
- l'aide à l'acquisition de dispositifs d'alarme dans les écoles. En 2018, 4 écoles ont pu s'équiper grâce à ces aides.

MISSION ACTIONS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES



Les crédits inscrits s'élèvent à 105,9 M€. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 54,55 M€ et ceux d'investissement à 51,36 M€.

□ **Politique Éducation**

72,88 M€ de crédits sont inscrits au profit de cette politique dont 42,76 M€ de crédits d'investissement. Les crédits de fonctionnement sont en hausse de 0,6 M€ pour prendre notamment en compte le désengagement de l'État sur les contrats aidés. Les actions de médiation scolaire seront poursuivies en permettant une plus grande mobilité des équipes de médiateurs entre les 92 collèges.

Se poursuivent en 2019, les travaux de reconstruction sur site de la partie métallique du collège Simone Veil à Nice (6ème collège de type Pailleron) intégrant la construction d'un gymnase pour une livraison de ce dernier en 2019, ainsi que les travaux d'extension et de restructuration du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var engagés en 2017 avec une livraison par phase sur la période 2018 – 2019.

Sont également engagées des études préalables pour la construction d'un nouveau collège dans la plaine du Var en vue de déterminer sa capacité et son implantation.

Les études se poursuivent sur divers collèges notamment pour la reconstruction du collège Les Campelières à Mougins, s'agissant du 7ème et dernier collège de type

Pailleron du département. Il s'agira d'un collège à consommation énergétique nulle (bâtiment passif) dont la conception et la réalisation seront menées selon une démarche de bâtiments durables méditerranéens dite « BDM ».

Au titre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), des opérations significatives ont été réalisées notamment la réalisation de deux ascenseurs aux collèges Albert Camus à Mandelieu, Henri Matisse et Joseph Vernier à Nice. Se poursuivent les travaux de construction de trois ascenseurs au collège Les Vallergues à Cannes.

Les actions de mise en accessibilité se poursuivront dans 16 collèges (Les Vallergues et Capron à Cannes, Les Mimosas à Mandelieu, Canterperdrix et Saint Hilaire à Grasse, Picasso à Vallauris, Malraux à Cagnes-sur-Mer, Niki de Saint-Phalle à Valbonne, Yves Klein à La Colle-sur-Loup, La Sine à Vence, Mistral, Vernier, Risso et Nucéra à Nice, Maurois à Menton et Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée).

Les études se poursuivent en 2019 pour la création d'ascenseurs au collège Sadi Carnot à Grasse et André Malraux à Cagnes-sur-Mer.

Le plan sécurité des collèges, s'appuie sur un ensemble d'actions engagées depuis 2016, et qui se poursuivront jusqu'en 2020.

En ce qui concerne la vie scolaire, dans le cadre du SMART Deal et suite aux bons résultats des expérimentations de déploiement de tablettes en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), il est proposé de poursuivre pour 2019 le déploiement des tablettes tactiles sous forme de cartables numériques et de classes mobiles dans les collèges déjà équipés.

En complément, de nouvelles classes mobiles pour d'autres collèges bénéficiant de la connexion très haut débit seront déployées en 2019.

En termes de fonctionnement, le Département poursuit les actions engagées auprès des collèges : soutien aux activités éducatives par le biais de l'octroi de subventions aux associations, poursuite du catalogue Ac'Educ, aides à la cantine, plan jeunes. Le Département poursuivra également en 2019 sa politique d'encouragement à la réussite des élèves et des étudiants, avec la bourse au mérite, ainsi que les voyages de la Mémoire.

Il est également proposé de reconduire les aides aux familles, qu'il s'agisse de l'aide à la cantine ou de l'aide à la scolarité.

□ **Politique Culture**

En 2019, 18,1 M€ seront consacrés à la politique culturelle. Cette stabilité budgétaire permet de poursuivre l'effort de démocratisation de la culture engagé par notre collectivité mais également de soutenir le tissu associatif et préserver le patrimoine culturel de notre territoire.

Dans la continuité des exercices précédents, la politique culturelle 2019 se déclinera notamment au travers de subventions aux associations dans des domaines variés

comme la musique, la danse, le théâtre, le livre, le cinéma, permettant la conservation et le développement d'un tissu associatif riche et diversifié.

Les évènements phares plébiscités par un large public comme les Soirées Estivales et la manifestation « C'est Pas Classique ! » seront reconduits ainsi que le soutien financier aux principaux événements culturels du département.

□ **Politique Sports et jeunesse**

11,14 M€ de crédits, dont 9,29 M€ en fonctionnement nous permettront de poursuivre notre action autour des axes majeurs retenus par le Département visant à développer et promouvoir le sport ou la pratique d'une activité physique, en apportant un soutien aux associations sportives et aux sportifs de haut niveau, en participant à la promotion des manifestations sportives et en s'engageant sur des actions fortes à destination de la jeunesse dans le temps scolaire ou extrascolaire.

L'action du Conseil départemental en faveur du sport réside également dans le soutien financier apporté, d'une part, aux comités départementaux et aux clubs sportifs qui, par leur action, participent au dynamisme du mouvement sportif azuréen et, d'autre part, aux organismes œuvrant pour la jeunesse (OSJV), propriétaires ou gestionnaires de centres de vacances d'accueil d'enfants et d'adolescents.

Rencontrant un vif succès, les dispositifs sportifs départementaux « voile et mer », « montagne et ski », « natation haut pays » et « escalade et activités connexes » seront poursuivis en 2019.

Les 4 écoles départementales accueilleront cette année nombre d'enfants tant sur le temps scolaire que sur la période de vacances.

Enfin, le soutien au tissu associatif local et aux différents clubs est maintenu, de manière à permettre l'accès à chacun (jeunes, handicapés, seniors,...) à une grande diversité d'activités sportives.

□ **Politique Enseignement supérieur et recherche**

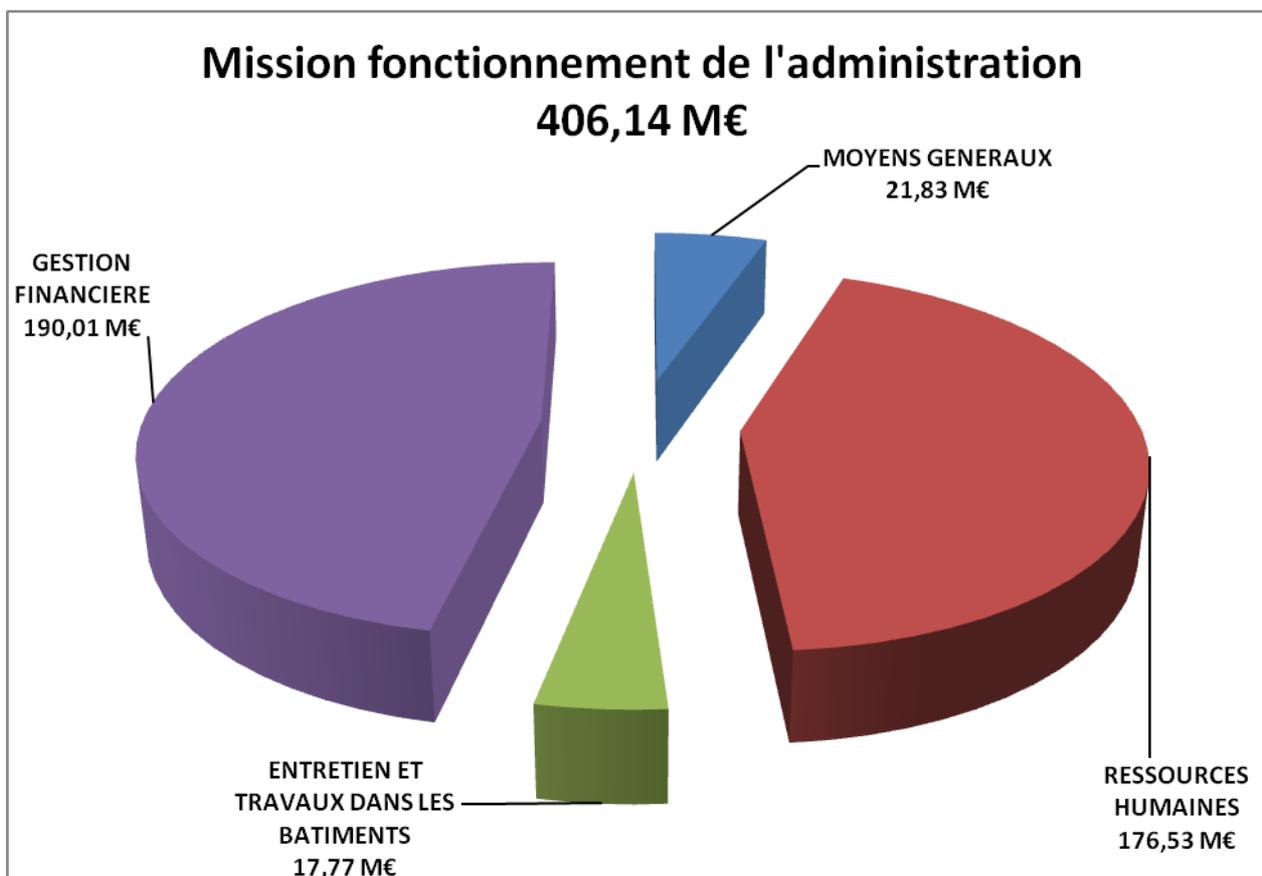
Cette politique est dotée de 3,8 M€ de crédits dont 140 000 € de fonctionnement.

Le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux d'enseignement supérieur » concerne les sites Stéphane Liégeois et George V à Nice, gérés par l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Nice.

400 000 € de crédits sont inscrits en investissement afin de solder les derniers marchés du Sophia Tech, le campus des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, les engagements départementaux prévus en 2019 concernent les équipements du campus santé, vieillissement, cancer, quartier Pasteur, dossier porté par l'INSERM.

MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION



□ **Entretien et travaux dans les bâtiments**

Le Département s'est engagé dans une politique immobilière durable et ambitieuse, recherchant la rationalisation, l'optimisation de sa gestion patrimoniale (occupation des locaux, loyers et cessions) et technique (maintenance et entretien des bâtiments) avec une préoccupation renforcée en matière de sécurité.

Le montant des crédits inscrits en 2019 à la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments s'élève à 17,8 M€, dont 9,3 M€ en investissement.

Cette stratégie patrimoniale se décline en plusieurs objectifs pour l'année 2018 :

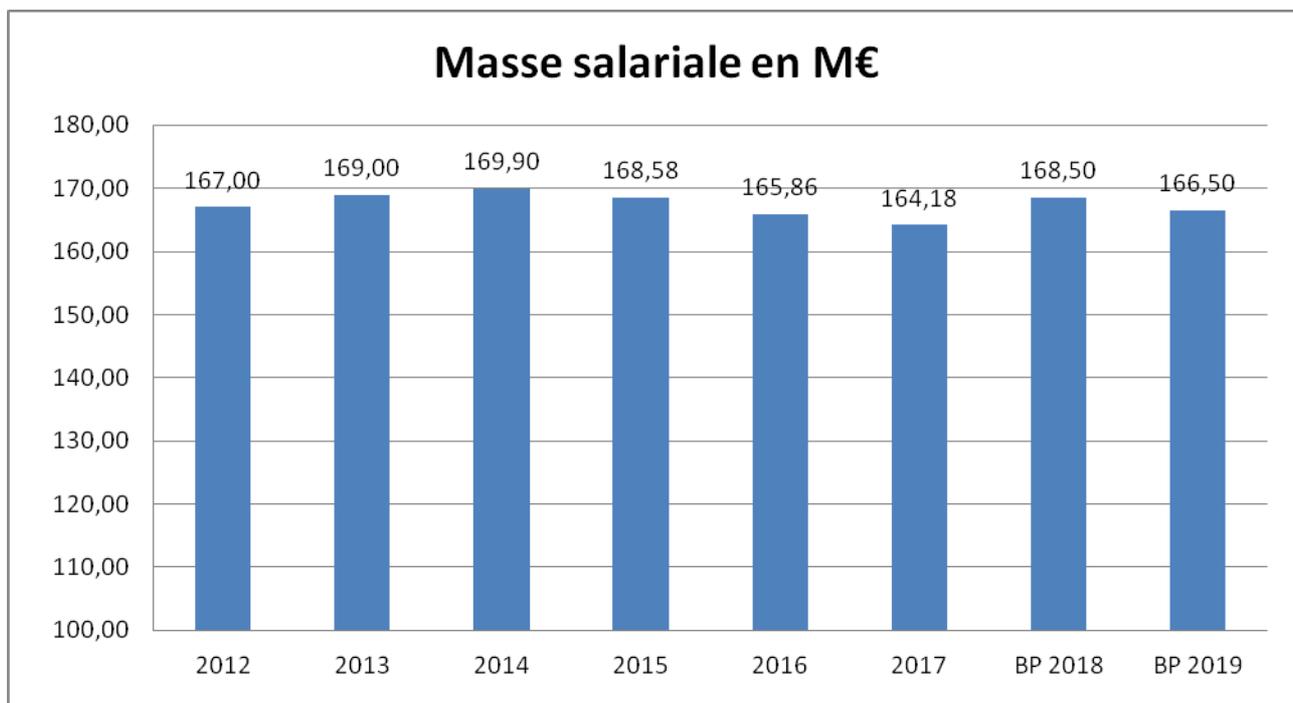
- des bâtiments plus sécurisés ;
- un parc immobilier moins onéreux, mieux adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel ;
- l'amélioration et l'optimisation de l'entretien des bâtiments ;
- la priorité donnée aux dimensions environnementales et sociales ;
- des bâtiments connectés et intelligents.

Ressources humaines

En 2019, le Département poursuivra sa démarche de maîtrise de la masse salariale tout en procédant à une analyse des besoins des services, notamment en privilégiant les recrutements sur les secteurs en tension. Cette gestion stratégique sera poursuivie sur les exercices 2020/2021. Sauf modifications législatives, la structure des effectifs devrait rester stable sur cette période, autour de 4 250 agents.

Cette politique rigoureuse, permet d'inscrire en 2019, 176,5 M€ de crédits sur les ressources humaines, soit une baisse de 1,8 M€ par rapport au budget précédent. 10 M€ sont prévus au titre de l'action sociale en faveur du personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la transformation numérique de la collectivité, la direction des ressources humaines accompagnera les agents et leurs services par la mise en place d'actions de formations adaptées et par l'étude de l'évolution des métiers et des process.



□ Moyens généraux

Les crédits affectés à cette politique s'élèvent globalement à 21,8 M€ et permettront de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau performant. La mutualisation et la rationalisation des moyens s'inscrivent dans un processus transversal impliquant l'ensemble des directions. Les actions engagées seront poursuivies en s'inscrivant dans les dynamiques de transformation numérique de la collectivité.

Dans le domaine des services généraux, la maîtrise des frais de fonctionnement courants de l'administration a produit ses effets grâce à une responsabilisation accrue des services. Cependant, la persistance de menaces terroristes et l'augmentation des risques dans les locaux recevant du public, conduit à renforcer les mesures de gardiennage et de maintenance des installations de sécurité et de sûreté. L'optimisation de la gestion de la flotte automobile sera poursuivie en 2019 par le renforcement de la pratique d'auto-partage (ezycar06 ou pools de directions) et par une meilleure analyse des usages de véhicules légers sur les territoires.

Dans le domaine des services numériques, le plan d'investissement proposé pour 2019 vise à moderniser les équipements applicatifs, techniques et d'infrastructures concourant à la transformation numérique de la collectivité tels que des plates-formes logicielles transverses, les réseaux, les postes de travail, les serveurs et le stockage.

□ Gestion financière

S'agissant de la gestion financière, l'annuité de la dette s'élève à **101,1 M€** dont **32 M€** d'intérêt, contre 30,5 M€ en 2018. L'augmentation des intérêts est liée aux incertitudes sur l'évolution des taux révisables de type Euribor dans le courant de l'année 2019.

L'encours de dette prévisionnel devrait s'établir à environ **779,9 M€ fin 2019**, soit une diminution de **13,5 % du stock de dette sur 5 ans**.

Nos participations au titre du fonds de péréquation des DMTO et du fonds de solidarité s'élèvent à 52,2 M€ contre 50,7 M€ au BP 2018.

Les reversements relatifs à la surfiscalisation et à la recentralisation sanitaire représentent 22,6 M€, comme l'année dernière.

□ Architecture budgétaire

S'agissant de la politique Plan environnemental Green deal, il est proposé de remplacer le nom du programme « Entretien et travaux parcs naturels départementaux » en « Entretien et travaux ». Cette nouvelle orientation permet d'adapter le programme aux travaux à venir impulsés par la politique Green deal.

PRESENTATION COMPTABLE

	Dépenses		Recettes	
	Réelles et Mixtes	Ordres	Réelles et Mixtes	Ordres
Investissement	289 100 000,00 €	2 714 280,00 €	89 992 600,00 €	201 821 680,00 €
Fonctionnement	1 095 072 904,00 €	201 821 680,00 €	1 294 180 304,00 €	2 714 280,00 €
TOTAL	1 384 172 904,00 €	204 535 960,00 €	1 384 172 904,00 €	204 535 960,00 €

En conclusion, je vous propose :

Je vous invite à débattre de l'ensemble des propositions ci-dessus et à :

- adopter le projet de budget primitif 2019 ;
- autoriser l'abondement des autorisations de programme à hauteur de 194 915 100 € et des autorisations d'engagement à hauteur de 2 519 830 € ;
- fixer le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 11,8 % contre 12,42 % auparavant, soit une baisse de 5 % ;
- reconduire à l'identique le taux de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit 4,5 % ;
- maintenir le coefficient actuel de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 4 pour l'exercice 2019 ;
- modifier l'architecture budgétaire du Département consistant à :
 - changer l'intitulé du programme « Entretien et travaux parcs naturels départementaux » en « Entretien et travaux » au sein de la politique Plan environnemental - Green deal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président